

Newsletter #35 – 14 décembre 2015

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

Mise en production de la version 4.0 du SNE

La version 4.0 du SNE a été mise en production le 16 novembre dernier.

Elle embarque notamment les **fonctionnalités relatives au « dossier unique »**, qui sont d'ores et déjà disponibles en **Web App'** et en **Web Services**.

Pour l'instant, cette version 4.0 du SNE n'est **disponible que pour les territoires pilotes** du déploiement du « dossier unique » : le **Nord** et le **Pas-de-Calais**.

Cette phase pilote a été lancée le 20 novembre dernier et s'étendra jusqu'à fin mars 2016.

La version 4.0 du SNE sera mise à disposition des autres territoires progressivement, selon les différentes vagues de déploiement du « dossier unique ».

Immatriculation au fil de l'eau des logements

En 2016, l'**immatriculation des logements sociaux** passera d'un système annuel à un **système « au fil de l'eau »**. Ainsi, **l'identifiant RPLS sera connu dès la mise en service du logement**.

- De ce fait, le renseignement du numéro RPLS du logement attribué, lors de la saisie de l'attribution dans le SNE, sera systématiquement possible (y compris pour les logements neufs) ;
- La saisie du numéro RPLS ne sera pas tout de suite rendue techniquement obligatoire (blocage en cas de non renseignement du champ), mais elle le sera à terme, au bout de quelques mois. La saisie d'une attribution de logement sans numéro RPLS ne sera donc plus possible et le flux, en cas d'interfaçage, sera rejeté.

L'immatriculation « au fil de l'eau » sera d'abord **expérimentée par un groupe de bailleurs**, avant d'être généralisée courant 2016.

Renouvellement des certificats

Du fait du changement du certificat de chiffrage du ministère, et comme annoncé dans la précédente Newsletter, nous rappelons à tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone, que **les anciens certificats de chiffrage (V2 et V3) ont été désactivés le 7 décembre 2015**.

Les services, qui n'ont pas encore effectué l'installation du nouveau certificat de chiffrage (V4) et des autorités associées, sont priés de le faire de **manière urgente** car **les échanges avec les anciens certificats sont d'ores et déjà interrompus**.

Pour information, le nouveau certificat de signature du ministère a été mis en place, le 8 décembre dernier. Selon votre configuration locale, en cas de problème, merci d'écrire à l'assistance nationale : assistance-nationale-sne@developpement-durable.gouv.fr

L'équipe projet DHUP vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année !